



Commission nationale d'action sociale du 4 novembre 2024

Le 4 novembre 2024, comme il s'y était engagé, **le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau a présidé la séance de la commission nationale d'action sociale (CNAS) qui réunissait en assemblée plénière, à l'Hôtel de Beauvau, les membres représentants du personnel et les membres représentants de l'administration.**

La CNAS a un rôle d'animation, de proposition, de concertation et de contrôle sur toutes les questions relatives aux orientations de la politique d'action sociale du ministère de l'Intérieur.

Le ministre a réaffirmé avec force l'importance de la dimension sociale au sein du ministère de l'Intérieur, qui est à la fois celui de l'urgence et de la présence. **Il a rappelé que l'action sociale est un facteur de performance, de confiance et de cohésion entre tous ses membres.** Elle déploie ses actions au soutien des agents du ministère, quel que soit leur périmètre d'affectation, pour que leur engagement pèse le moins possible sur leur vie familiale. Elle cible également les actions qui répondent le mieux aux besoins des agents qui peuvent être les plus fragilisés, comme les jeunes sortis d'école sur la plaque parisienne ou les familles monoparentales.

Le ministre a notamment souligné combien la politique d'action sociale définie et mise en œuvre par la CNAS avait été un élément majeur dans l'accompagnement des agents mobilisés pendant les JOP, et leurs familles, à travers notamment une offre plus importante pour la prise en charge des enfants (places en colonie de vacances et en crèche, aide financière renforcée avec le doublement des chèques emploi-service pour les familles) et le doublement des budgets déconcentrés d'initiative locale (BDIL), gérés au niveau des départements par les commissions locales d'action sociale (CLAS).

Après avoir salué le travail accompli par les membres de la commission et remercié une nouvelle fois les agents du ministère pour leur engagement, **le ministre a souhaité que soient poursuivis prioritairement, en 2025, les efforts réalisés en matière d'offre de restauration et de rénovation des espaces sociaux de restauration (ESR), de prêt à taux zéro pour les primo-accédants en zone tendue, ainsi que les travaux conduits dans le cadre des chantiers de convergence de l'administration territoriale de l'État (ATE).**



Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur
et Didier Martin, secrétaire général.



Bruno Pina-Léal, vice-président de la CNAS.



Assemblée plénière de la CNAS le 4 novembre 2024.

Pour plus d'informations :

Site Intranet de l'action sociale/

Les acteurs/Les instances/

[L'organisation de l'action sociale ministérielle au niveau national](#)



Nouvelle directrice des ressources humaines du ministère de l'Intérieur

Par décret du Président de la République du 23 octobre 2024, Juliette Bossart-Trignat, a été nommée directrice des ressources humaines du ministère de l'Intérieur, en remplacement de Laurence Mézin.

La cérémonie d'installation a eu lieu le 12 novembre 2024, à Lumière, en présence de Didier Martin, Secrétaire général du MI.

La protection sociale complémentaire (PSC) au ministère de l'Intérieur en 2025

Qu'est-ce que la PSC ?

La PSC ou « complémentaire santé » complète le remboursement des frais de santé par la sécurité sociale. Elle permet ainsi de diminuer la somme qui reste à la charge de l'assuré. Cette couverture prendra en charge tous les frais liés à la maternité, la maladie ou un accident, complétant ainsi le remboursement de la sécurité sociale.

Combien ça coûte ?

Le prix sera connu lorsque le prestataire sera désigné.

Le ministère de l'Intérieur (MI) va prendre en charge financièrement 50 % du montant de la cotisation des agents.

Si l'agent choisit de souscrire également à une option, il percevra une participation mensuelle du MI de 5 € maximum pour cette option sur sa paie.

Qu'est-ce qui change en 2025 ?

L'adhésion au contrat PSC santé du MI sera obligatoire. Le nom de l'opérateur sera connu au début de l'année 2025.

Au premier semestre 2025, l'aide de 15 € sur le contrat individuel continue pour les agents qui en font la demande.

Au deuxième semestre 2025, le contrat collectif à adhésion obligatoire entre en vigueur. L'aide de 15 € sur le contrat individuel prend fin, y compris pour les agents dispensés d'adhésion.

Qui est concerné ?

Tout agent employé et rémunéré par le MI est un « bénéficiaire actif » et sera obligatoirement adhérent au contrat collectif souscrit par le ministère.

Ce contrat concerne les agents du ministère de l'Intérieur dont les personnels civils de la gendarmerie ainsi que les agents des établissements publics et autorités administratives indépendantes du MI.

Lorsque des spécificités locales ne permettent pas d'affilier les agents en Outre-mer au contrat collectif, une adaptation sera mise en place.

Un contrat sera spécifiquement dédié aux agents du MI affectés à l'étranger, exposés au risque de dépenses de santé particulièrement onéreuses.

Qui sont les bénéficiaires facultatifs ?

Les ayants droit et les retraités peuvent choisir de souscrire au contrat collectif en santé : ils sont bénéficiaires facultatifs. Ils bénéficient des mêmes niveaux de remboursement, sans participation financière du MI.

Pour en savoir plus :

Afin de vous informer sur les avancées de la PSC au MI, des espaces dédiés à cette thématique viennent d'être créés :

- Depuis **le site Intranet de l'action sociale/Rubrique Actualités**
- Depuis **la page d'accueil du site Intranet du ministère de l'Intérieur** une rubrique a été rajoutée sur la **Protection sociale complémentaire**
- Depuis **l'espace Intranet de la DRH** un bandeau central permet d'accéder aux informations relatives à la **PSC**

Vous êtes invité à consulter régulièrement un de ces espaces pour vous tenir informé des dernières évolutions concernant la mise en œuvre de la PSC au MI.



25 novembre : journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

À l'occasion de la journée du 25 novembre, le ministère réaffirme son engagement pour prévenir et lutter au quotidien contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles au travail.



Conçu comme un outil pratique destiné à sensibiliser largement l'ensemble des agents, **le baromètre des violences sexistes et sexuelles au travail** permet d'identifier différentes situations, de les qualifier selon leur degré de gravité et de susciter des échanges sur des situations concrètes. Il rappelle ce qui relève ou non des violences, à travers une graduation colorée allant de l'environnement de travail sain à l'acte criminel, passible de sanctions disciplinaires et pénales.

Une notice explicative, qui cite de nombreux exemples, vient compléter cet outil en proposant également une orientation vers les cellules d'écoute et de signalement du ministère et l'ensemble des acteurs auprès de qui vous pouvez demander de l'aide.

N'hésitez pas à télécharger [ce baromètre](#) et l'afficher dans vos locaux !



Une version est désormais disponible en format [marque page](#). Des exemplaires imprimés ont été adressés aux SGCD pour en assurer une diffusion aux agents via les référents Egalité-Diversité (RED).

Pour en savoir plus sur les outils de sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles, consultez le site Intranet [Egalité/Diversité du ministère de l'Intérieur](#).



La Police nationale se mobilise autour des aidants familiaux

Le soutien aux personnels aidants familiaux de personnes en situation de handicap constitue un des axes de la politique du Handicap menée au sein des services de la Police nationale. Dans ce cadre et à l'occasion de la 15^e édition de la journée nationale des aidants, la mission handicap a organisé le 7 octobre 2024 une conférence « *Etre aidant familial : concilier vie d'aidant et vie professionnelle* » dans l'amphithéâtre du site Lumière, également relayée en visioconférence sur 62 sites distants.

Après les propos introductifs de Laurence Goutard-Chamoux, sous-directrice de la prévention, de l'accompagnement et du soutien des personnels, rappelant l'engagement de la Police nationale en faveur d'une politique dynamique au bénéfice des proches aidants, Charles Vernimmen, psychologue, fondateur et président de l'Association Brain'Up a animé cet évènement, en présence de Stanislas Cazelles, directeur des ressources humaines, des finances et des soutiens de la Police nationale.

Il a identifié les différents paliers du rôle d'aidant : au début de l'engagement, le plaisir d'aider, le souhait d'éviter un placement en établissement, puis progressivement, l'aide s'installe au quotidien et la charge ressentie s'accroît. L'aidant développe alors des mécanismes de défense (déné, agressivité, colère, culpabilité...) ou des comportements à risque (différer ou renoncer à des soins ou des temps pour soi) qui peuvent même entraîner une dégradation de l'état de santé de l'aidant.

À travers des échanges avec les participants et des conseils pratiques, Charles Vernimmen a donné des pistes pour mettre en œuvre des stratégies efficaces pour gérer le stress, tisser et renforcer les liens familiaux, trouver sa place dans son exercice professionnel et sa vie personnelle, tout en préservant son bien-être. Il a souligné l'importance pour l'aidant de se protéger pour mieux accompagner.

Une présentation des dispositifs d'accompagnement existants au ministère par les réseaux de professionnels de soutien (service médical de prévention et service social) a complété ces échanges. Un représentant du bureau du droit des ressources humaines et des relations sociales (DRH) est intervenu sur le dispositif de dons de jour mis en place au ministère à destination des agents aidants.

Cette conférence est disponible en replay sur le site Intranet de la [DRHFS](#) afin de la rendre accessible au plus grand nombre d'agents.

Retrouvez l'enregistrement de la conférence [ici](#)



Aux côtés des agents parents d'enfants en situation de handicap

Vous êtes agent du ministère de l'Intérieur et parent d'enfant en situation de handicap ?

Que vous soyez en administration centrale ou en administration territoriale, et quelque soit votre périmètre, les services de l'action sociale peuvent vous accompagner financièrement.

Si votre enfant de moins de 20 ans est porteur d'un handicap d'au moins 50 % et que vous percevez l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), vous pouvez prétendre à **l'allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH)** d'un montant de 183 € (valeur 2024), sans conditions de ressources.

A noter, cependant, qu'elle n'est pas cumulable avec la prestation de compensation du handicap (PCH) et ne peut être attribuée si votre l'enfant est placé en internat permanent dans un établissement spécialisé avec une prise en charge intégrale par l'État, l'assurance maladie ou l'aide sociale.

Si votre enfant âgé de 20 à 27 ans est atteint d'une maladie chronique ou porteur d'un handicap d'au moins 50 %, qu'il poursuit ses études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle et ne bénéficie ni de l'allocation adulte handicapés (AAH), ni de la prestation de compensation du handicap (PCH), vous pouvez prétendre à l'allocation aux parents d'enfants handicapés d'un montant de 139,94 € (valeur 2024).

La participation aux frais de séjours en centre de vacances spécialisés représente une aide aux frais de séjours des enfants handicapés, **sans condition d'âge**, séjournant dans un centre de vacances agréé spécialisé relevant d'organismes à but non lucratif ou de collectivités publiques. Elle peut être versée pour une durée de 45 jours par an.

La participation aux frais de séjour dans des centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France est destinée à prendre en charge une partie des frais des séjours engagés par les agents de l'État pour leurs enfants ayant séjourné en centre familial de vacances agréé ou dans des établissements portant le label « Gîtes de France », dans la limite également de 45 jours par an pour chacun des enfants à charge du bénéficiaire.

Lorsque les enfants sont atteints d'une incapacité au moins égale à 50 %, la limite d'âge est portée de 18 à 20 ans, sans conditions de ressources.

Pour la constitution et les modalités de dépôt de votre dossier, rapprochez-vous de votre bureau local d'action sociale ou de votre référent RH de proximité.

Pour en savoir plus : <https://actionsociale.interieur.rie.gouv.fr/index.php/aides/270-aides-famille>



Enfance : le ministère a accompagné les parents mobilisés pendant les JOP

Pour accompagner financièrement les parents mobilisés dans la mise en place de la garde de leurs enfants, un CESU spécifique a été mis à disposition cet été dans le cadre des JOP de Paris 2024.

D'un montant de 200 € par enfant pour les couples et de 350 € par enfant pour les familles monoparentales, les CESU JOP ont été délivrés à compter du 1^{er} juillet sous forme de e-CESU ou de CESU papier.

Les sites Intranet de l'action sociale du Secrétariat général et de la Police nationale ont été mis régulièrement à jour des différentes opportunités proposées par le ministère pour la garde des jeunes enfants.

Des affiches et des dépliants d'informations ont été relayés à tous les SGCD et les directions zonales de la Police nationale (DZPN), ainsi qu'aux correspondants d'action sociale des services centraux pour une plus large diffusion des informations relatives à ces dispositifs.

Ouvert début juin, le dispositif a recueilli plus de 3 000 demandes par semaine au cours des 15 premiers jours et s'est clôturé le 8 septembre dernier. Déployé auprès de 15 310 bénéficiaires et pour un coût global de près de 3,4 M€, son bilan a été restitué lors de l'assemblée plénière de la commission nationale d'action sociale du 4 novembre.

Par ailleurs, pour assurer l'organisation des épreuves qui se sont déroulées en Polynésie française et compte tenu de ses spécificités territoriales, un dispositif de soutien équivalent a été mis en place par le ministère pour permettre le financement de solutions de garde d'une cinquantaine d'enfants d'agents mobilisés localement.

Pour mémoire, il est rappelé que la garde d'enfants, en tant que parent employeur, peut donner à lieu à des cotisations sociales (URSSAF).

Un guide d'utilisation des CESU est mis à disposition par [DomiServe](#) et l'URSSAF a mis en place un simulateur du montant des cotisations sur une [plateforme dédiée](#).

Pour en savoir plus sur les dispositifs et les aides pour l'enfance : site Intranet de l'action sociale / [Enfance](#)



Une offre de colonies renforcée au bénéfice des enfants d'agents mobilisés

Pour les enfants des agents mobilisés, l'action sociale ministérielle a souhaité augmenter le nombre de places disponibles en colonie de vacances auprès de ses prestataires.

Ces séjours proposés par la Fondation Jean Moulin, la Fondation Louis Léprie, l'ANAS et Orphéopolis, ont bénéficié à des enfants de 6 à 17 ans qui ont ainsi pu profiter de vacances aux thèmes variés et dans des lieux diversifiés laissant à leurs parents l'esprit libre.

Ces colonies n'ont pas été le seul domaine dans lequel les efforts ont été portés et les enfants et leurs parents ont également pu profiter de nombreuses actions mises en place localement grâce à la forte mobilisation des commissions locales d'action sociale (CLAS).

Celles-ci ont ainsi pu proposer des offres aussi variées que la délivrance de chèques cadeaux (action sport, culture ...), de billets d'entrée dans des lieux de loisirs (piscine, parcs d'attractions, bowling, cinéma ...), l'organisation de stages sportifs, de colonies voire l'aide à la constitution du trousseau des enfants partant en colonie entre autres.

Plus d'information :

Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Actualités/L'action sociale au coeur des JOP Paris 2024/[Les dispositifs](#)



RETRAITE

Fonctionnaires administratifs, techniques , spécialisés du ministère de l'Intérieur concernés par l'ISSPATS : quel impact sur votre pension de retraite ?

Annoncée dans le protocole du 2 mars 2022, une indemnité de sujétion spécifique a été créée pour les personnels administratifs, techniques et spécialisés, exerçant en police, gendarmerie ainsi que pour les mêmes personnels exerçant dans les Secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI).

L'objectif de cette indemnité, appelée ISSPATS, est de rétribuer l'exposition au risque et les sujétions liées à l'exercice de fonctions administratives, techniques ou spécialisées dans les périmètres considérés. Le décret qui en fixe les contours est le décret 2024-378 du 25 avril 2024.

Au-delà du volet complément de rémunération de l'ISSPATS, qui s'est traduit depuis le 1^{er} juillet 2024 par le versement mensuel d'un complément de rémunération aux fonctionnaires concernés, cette indemnité comprend également un volet majoration de retraite qui s'applique non seulement aux personnels bénéficiaires de l'indemnité depuis le 1^{er} juillet 2024, mais également aux personnels qui ont exercé des fonctions éligibles avant le 1^{er} juillet 2024, par le biais d'un mécanisme progressif de reprise des années non cotisées avec un calcul au prorata des années de services accomplies au sein des périmètres police, gendarmerie et SGAMI.

Ce complément de pension va avoir un impact sur les pensions de retraites des fonctionnaires qui partent en retraite depuis le 1^{er} juillet 2024, mais également sur ceux partis en retraite depuis le 1^{er} juillet 2023 en application de l'article 206 de la loi du 30 décembre 2022.

Ce complément de pension sera déployé en fin 2024 ou en début d'année prochaine.

Les fonctionnaires qui sont éligibles à cette majoration de pension et qui n'ont pas pu en bénéficier au moment de leur départ en retraite verront leur pension de retraite révisée automatiquement sans avoir besoin d'effectuer de démarches complémentaires.



Les contacts et liens utiles :

ENSAP, pour vérifier vos données de carrière et de famille, réaliser une simulation de pension en autonomie :

<https://ensap.gouv.fr>

SRE (service des retraites de l'État) : <https://retraitesdeletat.gouv.fr>, rubrique « je contacte mon régime »

Tél. **02 40 08 87 65** (choix 2)

Portail inter-régimes : <https://www.info-retraite.fr>

RAFP : <https://www.rafp.fr>

Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Retraite : <https://actionsociale.interieur.rie.gouv.fr/index.php/retraite>

À la préfecture de Corse (2A)

Accueil public : formation et sensibilisation des personnels aux troubles auditifs

La préfecture de Corse et de Corse du Sud a organisé le 23 septembre dernier une première séance de formation et de sensibilisation de ses personnels aux troubles auditifs, en lien avec le Pôle de Surdit  de Corse.

L'occasion pour les membres   l'origine de la cr ation de cette association au profit du public de personnes sourdes et malentendants, de d couvrir le point d'accueil de la pr fecture et notamment le p le num rique ainsi que de pr senter les modalit s de saisie du service, afin de permettre aux usagers en difficult s auditives de pouvoir b n ficier d'un accompagnement sp cifique pour l'acc s au p le num rique.

Par la suite, plus de 2 heures de pr sentation et d' changes avec les agents de la pr fecture, notamment du service en charge des associations, de l'accueil du public mais aussi de l'action sociale et autres directions ont  t  riches de d couvertes.

Les agents ont pu se rendre compte de l' volution de la prise en compte de la langue des signes fran aise (LSF), qui depuis 2005 ([L312-9-1](#)) est consid r e comme une langue   part enti re (et depuis 2023 peut  tre enseign e dans les  tablissements scolaires) mais aussi de la fatigabilit  du traducteur, qui se doit de synth tiser l'ensemble de l'id e d velopp e pour la retranscrire. De m me il ont pu comprendre la complexit  pour la personne sourde ou mal entendante de pratiquer   l'oral comme   l' crit la langue fran aise avec l'ensemble des mots de liaisons, d terminants ou diff renciation du f minin / masculin qui n'existent pas en LSF.

Ainsi, une meilleure connaissance du public cible « sourd et malentendant » a pu aboutir   retenir des postures telles que :

- penser   parler lentement et de fa on audible tout en regardant la personne en face (lecture sur les l vres simplifi e) ;
- utiliser un langage simple et efficace (pas de grandes phrases complexes) ;
- penser   faire des pauses pour que le traducteur puisse prendre le temps de faire la syntaxe adapt e en LSF.

Prochainement, un livret d'aide   la d couverte de la LSF sera diffus  aux agents notamment du service de l'accueil du public.

La pr fecture de Corse et de Corse du Sud vient ainsi d'entrer dans une dynamique de reconnaissance d'un public parfois oubli , tout en travaillant sur une am lioration de son accueil, tel que cela est attendu dans le cadre de QUALI ATE.

Contact : Val rie Dugad, conseill re de pr vention, r f rente  galit  diversit  Hommes/Femmes, secouriste gestes qui sauvent [GQS]/Pr fecture de la Corse (2A).

M l. pref-conseiller-prevention@corse-du-sud.gouv.fr



Premier s minaire Pr vention au SGAMI Sud-Est

Ce premier s minaire a  t  organis  par le SGAMI Sud-Est et s' st d roul  les 8 et 9 octobre,   Lyon.

Il a permis une premi re rencontre sur site entre les conseillers de pr vention des SGAMI, Sarah Davenne, pour le SGAMI Sud Est, Laurent Landrieu pour le SGAMI Nord, Jean-Philippe Thorez pour le SGAMI Sud, Olivier Weinberg pour le SGAMI Est, Christelle Macchi, chef du bureau de la ma trise des risques et du contr le pour le conseiller de pr vention du SGAMI Sud-Ouest, Christophe Schoen, chef du bureau affaires int rieures pour le conseiller de pr vention du SGAMI Ouest.

Les conseillers de pr vention des SGAMI travaillent en r seau depuis un an, suite   l'initiative de la conseill re de pr vention du SGAMI Sud Est. Des  changes trimestriels en visio ont notamment permis le partage de bonnes pratiques et l' change de documents de travail.

Contact : Sarah Davenne, conseill re de pr vention du SGAMI/ tat-major/SGAMI Sud-Est.

M l. sgami-se-em-prevention@interieur.gouv.fr

Pour en savoir plus : Site Intranet SGAMI Sud-Est/[Actualit s](#)



Au Secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône (13)

La course Algernon, ils l'ont fait !

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de prévention des maladies cardio-vasculaires et de lutte contre la sédentarité, le bureau de l'action sociale a proposé aux agents de la Préfecture et du Secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône de participer à cette course caritative sous la bannière de la Préf13. L'association sportive culturelle et d'entraide (ASCE13) a également constitué un groupe de coureurs motivés : agents de la DDTM13 et de la DREAL PACA. Le dimanche 13 octobre, tous sont venus participer dans la bonne humeur à ce moment inclusif singulier de partage et de solidarité.

Le saviez-vous?

La course Algernon est le plus grand évènement national accueillant des sportifs valides ou en situation de handicap dans une même épreuve, sans distinction aucune entre les participants. Elle est organisée par l'association Algernon dont les missions sont :

- favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et âgées ;
- prévenir la sédentarité et encourager l'activité physique pour tous ;
- sensibiliser le grand public aux notions de handicap et d'avancée en âge ;
- permettre des rencontres intergénérationnelles ;
- encourager les clubs sportifs et les centres sociaux à accueillir des personnes différentes.

Contact : Sandrine Bagnis, chargée de communication interne / Mission des relations aux bénéficiaires, dialogue social et performance / SGC des Bouches-du-Rhône - Mél. sandrine.bagnis@bouches-du-rhone.gouv.fr



JOP 2024 : une action sociale des Bouches-du-Rhône engagée !

Dans le cadre de l'organisation des JOP 2024, le montant du budget d'initiatives locales (BDIL) a été doublé afin de permettre à chaque SGC de lancer des initiatives locales plus nombreuses. Pour rappel le département des Bouches-du-Rhône a été fortement concerné par les JOP : arrivée de la flamme le 8 mai 2024, matchs de football, épreuves de voile. Ces évènements ont mobilisé tant les fonctionnaires de police que les personnels de préfecture et du SGC.

Dans ce cadre, le bureau de l'action sociale (BAS) du SGC 13 s'est pleinement engagé auprès des agents mobilisés et a souhaité privilégier deux axes pour ce dispositif :

- des solutions de garde pour les enfants de 0 à 12 ans des agents mobilisés : places en crèche, colonies de vacances, centres aérés, garde à domicile. A l'issue du dispositif, 141 enfants sur les 277 initialement recensés ont pu bénéficier soit d'une place en crèche conventionnée par le ministère de l'Intérieur (31 enfants sur 5 crèches conventionnées), soit d'une place en centre aéré grâce à la sensibilisation des maires concernés à cette initiative (110 enfants). Par ailleurs, 15 enfants ont pu bénéficier d'une place en colonie de vacances proposée par la SRIAS PACA (10 enfants en juillet et 5 enfants en août).
- une offre de loisirs avec d'une part l'organisation d'une journée de cohésion pour l'ensemble des agents du ministère de l'Intérieur du département (8 500 agents) conviés avec leur famille à une grande kermesse privatisée à la Halle de Martigues le 1^{er} décembre 2024 et d'autre part, une opération chèque « culture » de 30 € à destination des agents mobilisés (2 054 dossiers ont pu être validés).



Contact : Emilie Aimonetti, cheffe du bureau de l'action sociale / Service RH / SGC des Bouches-du-Rhône. Mél. emilie.aimonetti@bouches-du-rhone.gouv.fr

À la préfecture de la Charente et au SGCD (16)

Assemblée générale du personnel le 27 septembre 2024



Une organisation en deux temps a été mise en place. Elle a réuni 126 participants.

Le matin : le préfet Jérôme Harnois a ouvert l'assemblée générale avec une présentation sur la labellisation QUALI-ATE, en précisant que c'est « un enjeu majeur pour 2025 ». Il a rappelé le périmètre de cette labellisation (Préfecture + SGCD), ses objectifs, les différents modules proposés et ceux choisis par la préfecture, les délais à tenir (avant le 31 décembre 2025) et la nécessité de réaliser un double audit pour pouvoir être labellisé. Sa présentation a porté également sur la qualité de vie au travail ainsi que la transition écologique.

Les agents ont ensuite été répartis en équipes autour d'un jeu « Time Line », animé par les archives départementales. L'objectif étant de reconstituer une frise historique composée d'évènements et personnages associés à l'histoire de la préfecture depuis 1800.

Enfin, cette matinée s'est achevée avec la GMF qui est intervenue sur le thème de la fatigue au volant.

L'après-midi a été consacrée à des visites culturelles. Les agents ont pu ainsi découvrir l'église Notre-Dame d'Obezine, les tours de l'hôtel de ville, le trésor de la cathédrale et les murs peints. 99 visites ont été réalisées.

Contact : Anaïs Maurin / SGCD Charente – Pôle QVT, prévention et action sociale. Mél. anaïs.maurin@charente.gouv.fr - Tél. 05 45 97 62 45.



À la préfecture de la Loire

« Je passe mon PSC 1 avec le SDIS 42 »

Le mercredi 25 septembre a eu lieu une cérémonie de remise du diplôme du Premier secours citoyen (PSC1) au sein de la Préfecture de la Loire.

En effet, dans le cadre institutionnel de la CLAS, le Bureau de l'action sociale du SGC de la Loire a mis en place la formation au bénéfice des enfants des agents du ministère de l'Intérieur (MI) : « Je passe mon PSC 1 avec le SDIS 42 ». Compte tenu de la gratuité de cette prestation formation, le BAS avec l'accord de la CLAS a pu proposer cette action aussi aux enfants de gendarmes.

Ainsi, 41 enfants ont été formés aux gestes qui sauvent par les pompiers formateurs du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Cette formation, créatrice de synergies, a été un succès. Aussi la CLAS a demandé au BAS d'organiser une cérémonie afin de réunir tous les acteurs de cette formation en Préfecture.

Le BAS a donc organisé et ce, dans la gratuité la plus complète, une cérémonie dédiée à la remise de ces diplômes. Ainsi, les « agents parents » issus de périmètres différents ont été réunis, pour un instant festif valorisant l'action de leurs enfants. Les familles invitées ont pu aussi découvrir la préfecture et le contexte professionnel des agents. Après les mobilisations des personnels de cet été pour les JOP, pouvoir valoriser son contexte professionnel a été fortement apprécié tant par les pompiers, que les gendarmes, les policiers ou encore les agents préfectoraux.

Les diplômes ont été remis par les autorités du SDIS et le Secrétaire général qui ont eu pour chaque enfant des mots porteurs de belles motivations. Il est à noter que des vocations ont même été suscitées !

Contact : Nathalie Dard, chargée de mission / RH action sociale et correspondante handicap / SGCD 42.
Mél. nathalie.dard@loire.gouv.fr



A la préfecture de la Savoie (73)

Une journée à Lyon avec la SRIAS

Les membres du réseau interministériel des services d'action sociale (RISAS) de la Savoie ont proposé une journée à Lyon, le samedi 5 octobre, ouverte à tous les fonctionnaires de l'État en poste en Savoie, leurs conjoints et leurs enfants mineurs.

Au programme : le musée des Confluences le matin puis l'aquarium l'après-midi.

Cette sortie a été financée par la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) Auvergne-Rhône-Alpes. La participation demandée aux agents était de 10 euros par adulte et 5 euros par enfant. Le coût financé par la SRIAS a été quant à lui, de 4 200 euros.

En raison du nombre important d'inscrits, un tirage au sort a eu lieu, pour retenir uniquement 160 personnes (3 cars).

108 adultes et 52 enfants, tous ministères confondus, ont bénéficié de cette journée.

Journée culturelle avec le musée qui est dédié à la science et aux sociétés, sur une surface de plus de 22 000 m², avec ce jour-là des expositions sur les épidémies, les secrets de la terre et les origines du monde (dinosaures, fossiles ...).

Journée également plus fun avec la visite de l'aquarium qui abrite plus de 3 000 espèces de poissons du monde entier.

Une journée inoubliable pour tous les participants.

Contact : Catherine Simonin, cheffe du service départemental d'action sociale (SDAS)/SGCD 73 à la préfecture de la Savoie.
Mél. : catherine.simonin@savoie.gouv.fr



Préfecture de la Savoie : à fond dans l'administration territoriale de l'État (ATE)

Journée des nouveaux arrivants ATE

Le 11 octobre 2024 le Secrétariat général commun départemental (SGCD) de la Savoie a organisé une journée pour les nouveaux arrivants de l'administration territoriale de l'État (ATE) à la préfecture. Cette journée était ouverte à l'ensemble des nouveaux agents (titulaires, CDD longs, services civiques, apprentis) tous ministères confondus, en poste depuis le 1^{er} janvier 2024.

40 nouveaux arrivants étaient concernés : 15 pour la préfecture/sous-préfectures/SGCD, 9 pour la direction départementale des territoires (DDT) et 16 pour la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).

Il s'agissait de la 2^e journée de ce type après celle de décembre 2023.

Cette journée a débuté le matin par la remise de badges nominatifs afin que tout le monde se connaisse, avant un café d'accueil dans les salons de la préfecture. Le préfet a présenté les grandes lignes de l'administration territoriale de l'État. Puis se sont succédés le directeur de cabinet, les directeurs des deux directions départementales interministérielles (DDI), le directeur du SGCD, les assistantes sociales de la préfecture/sous-préfectures/SGCD et des deux DDI, puis la cheffe du service départemental d'action sociale.

La matinée s'est poursuivie par la visite des services du SGCD pour tous les nouveaux arrivants du périmètre ATE.

Un pique-nique a été pris en commun par ceux qui le souhaitaient. Ce fut l'occasion pour les participants d'échanger sur leurs expériences et faire mieux connaissance.

L'après-midi a été consacré à la visite des services de la préfecture, pour les nouveaux arrivants en poste à la préfecture, dans les sous-préfectures et au SGCD.

Les participants ont apprécié les différentes interventions, le partage d'expériences et le fait de mieux connaître leurs interlocuteurs du périmètre de l'administration territoriale de l'État.

Contact : Catherine Simonin, cheffe du service départemental d'action sociale (SDAS)/SGCD 73 à la préfecture de la Savoie.
Mél. : catherine.simonin@savoie.gouv.fr



Journées de sensibilisation des agents de l'ATE à « L'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »

Dans le cadre de la double labellisation « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité », ainsi que des audits de renouvellement des labels en juin 2022, la cellule de la performance et de la modernisation et le pôle formation du SGCD, ont organisé deux journées de sensibilisation pour les agents de l'administration territoriale de l'État, l'une le 14 octobre à la préfecture et la seconde le 15 octobre à la DDT.

L'intervenant de la société Prev'up a aménagé les salles de réunions et a animé les 14 groupes (un toutes les heures), pour sensibiliser les participants à l'égalité Homme/Femme. Les agents ont participé à ce jeu de rôle en équipe d'une dizaine d'agents.

La mission était la suivante :

« Face aux trop nombreux déséquilibres, inégalités et injustices présents sur la planète Terre, une équipe d'experts a décidé de tout recommencer sur une nouvelle planète. Pour préserver cette planète parfaite, les habitants sont sélectionnés et seuls les individus appliquant eux-mêmes l'égalité en toutes situations peuvent venir s'y installer. Il ne reste plus qu'un seul test à passer pour gagner le droit de rester sur cette nouvelle planète : l'égalité Homme-Femme. Il reste pour cela à réussir les quatre dernières épreuves, rapidement car les sélections se terminent dans 45 minutes ! »

Les participants avaient une heure pour mettre en commun leur logique, leur sens de l'observation et leur esprit de déduction pour résoudre les énigmes et sortir le plus rapidement possible.

Ils ont apprécié cette sensibilisation, ludique dans son approche, et partagée avec des collègues de différents services. Cette formation fait suite à l'engagement de l'administration, depuis 2021, de proposer aux agents de l'ATE des actions de sensibilisation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En Savoie, plusieurs actions de ce type ont eu lieu ces dernières années :

- 2021 : intervention du groupe Égaé sur la thématique « Formation sur l'égalité professionnelle, la diversité et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles » ;
- 2022 : programmation d'un spectacle intitulé « Inclusion, égalité, diversité », joué par la troupe « Improv Yourself » ;
- 2024 : escape-games sur les problématiques de prévention à « l'égalité Hommes/Femmes ».

En quatre années, plus de 74 % des agents ont participé à ces actions.

Bravo à tous les participants ! Ces jeux ont permis de faire passer des messages sur les comportements, avec pédagogie, dans la joie et la bonne humeur.

Contact : Marie-Elisabeth Mouret-Raffin, cheffe de la cellule de la performance et de la modernisation à la préfecture de la Savoie.
Mél. : marie-elisabeth.mouret-raffin@savoie.gouv.fr



Octobre Rose : les services du ministère se mobilisent !

Au Secrétariat général commun départemental de la Moselle (57)

Le SGCD 57 et la médecine de prévention de la préfecture de la Moselle ont organisé, le 24 septembre 2024, une action de sensibilisation au cancer du sein, en collaboration avec la *Ligue contre le cancer*.

22 agents ont ainsi pu découvrir les gestes d'autopalpation et les signes à repérer pour une détection précoce d'un cancer du sein.

5 000 nouveaux cas de cancers du sein sont diagnostiqués chaque année en Moselle, dont 50 % grâce aux gestes d'autopalpation. Il reste la 1^{re} cause de mortalité par cancer chez la femme avec 3 décès de femme par jour dans la région.

Cette action est la première d'une démarche plus globale de prévention du risque cancer, menée conjointement par le SGCD et la médecine du travail au sein de la préfecture et des sous-préfectures de Moselle. Elle a vocation à être organisée par la suite dans les sous-préfectures et les DDI.

Contact : **Hélène Salles**, cheffe de la mission prévention, inclusion et animation interne/Référente égalité diversité/Correspondante handicap/Conseillère mobilité carrière/Service de l'innovation de l'accompagnement/SGCD de la Moselle.
Mél. helene.salles@moselle.gouv.fr



La Caravane Rose de l'État au Secrétariat général commun de la Guadeloupe (971)

Le SGC de Guadeloupe a organisé, en lien avec la ligue contre le cancer Guadeloupe, la « Caravane Rose de l'État » les 17 et 22 octobre 2024.

Cette manifestation avait pour objectif de présenter les missions de la ligue contre le cancer, de sensibiliser les agents sur la prévention et de promouvoir la santé et les dépistages des cancers. Un atelier d'autopalpation était aussi disponible.

Les services de l'ATE ont fait parti de cette « Caravane Rose de l'État » : sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, secrétariat général commun (Basse-Terre et Grande-Terre), direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS), direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) et la direction des affaires culturelles (DAC). Les agents ont pu échanger avec la ligue contre le cancer, et contribuer au financement de la recherche et des actions menées en s'abonnant, en devenant bénévoles ou en achetant des goodies.

Contact : **Catharina Petit**, cheffe du service dialogue social et action sociale / Service Dialogue Social et Action Sociale (SDSAS) / Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales (DRHRS).
Mél. sgc-action-sociale@guadeloupe.gouv.fr



Tous en rose en Corrèze (19)

En France, 1 femme sur 8 est touchée par le cancer du sein.

Dans le cadre de la campagne annuelle d'octobre rose, la préfecture de la Corrèze a organisé une journée de prévention « Tous en rose » le 10 octobre 2024 afin de sensibiliser les agents de la préfecture, des sous-préfectures et du SGCD.

Pour immortaliser cette journée, une photo a été prise sur le perron de l'hôtel préfectoral ainsi que dans les sous-préfectures de Brive et d'Ussel.

Contact : **Ludivine Garnier**, gestionnaire des dispositifs sociaux / Section accompagnement des personnels et action sociale / Pôle ressources humaines du SGCD 19. - Mél. sgc-action-sociale@correze.gouv.fr



Vous souhaitez bénéficier de plus de temps pour lire la lettre de l'action sociale chez vous ?

Vous partez en retraite et souhaitez continuer à suivre l'actualité du ministère de l'Intérieur avec la lettre d'action sociale et l'Acturetraite ?

Une solution : adressez-nous votre adresse électronique personnelle sur la boîte : action.sociale@interieur.gouv.fr avec vos nom, prénom et votre position administrative (en activité ou en retraite).

Vous recevrez ainsi les lettres électroniques « Action sociale Infos » mensuelle et « Acturetraite » annuelle et serez informé(e) régulièrement de l'actualité sociale ministérielle et interministérielle.

Rappel sur les symptômes de la Covid-19 et les gestes à adopter

L'ensemble des indicateurs de la Covid-19 est en augmentation, annonce Santé Publique France. Cette hausse est portée par les adultes, particulièrement ceux de 65 ans et plus. Reconnaître la Covid-19 et adopter les bons gestes de prévention est essentiel pour lutter contre la propagation du virus. Certains gestes et comportements restent fortement recommandés.

Comme tous les virus saisonniers, la Covid-19 recommence à circuler davantage à l'automne. Santé Publique France le confirme dans son [bulletin publié le 25 septembre 2024](#) : « Une intensification de la circulation du SARS-CoV-2 semble s'amorcer ».

Santé Publique France rappelle que l'adoption des gestes barrières demeure un moyen efficace pour se prémunir d'une infection respiratoire et de ses complications et limiter le risque de transmission à l'entourage et particulièrement aux personnes vulnérables : le port du masque en cas de symptômes et un lavage des mains réguliers sont alors recommandés.

Les symptômes courants de la Covid-19

Les symptômes peuvent varier d'une personne à l'autre mais les plus communs sont :

- fièvre ou frissons ;
- toux sèche ;
- difficulté à respirer ou essoufflement ;
- douleurs musculaires ou corporelles ;
- maux de tête ;
- fatigue ;
- perte de goût ou d'odorat ;
- mal de gorge ;
- congestion ou nez qui coule ;
- nausées ou vomissements ;
- diarrhée.

Les premiers symptômes apparaissent après une incubation d'environ 5 jours.

Certaines personnes peuvent être asymptomatiques (ne présentant pas de symptômes).

À savoir : lorsque le test de dépistage à la Covid-19 est positif : évitez le contact avec les personnes fragiles, prévenez votre entourage, contactez votre médecin, respectez les gestes barrières et surveillez votre état de santé.

Rappel : en cas de difficultés respiratoires comme un manque de souffle au moindre effort ou lors de la prise de parole, appeler le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).



Les bons gestes à adopter ?

Pour vous protéger et protéger les autres, il est recommandé d'adopter des gestes de prévention simples :

- se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter ;
- éviter de se toucher le visage ;
- respecter une distance d'au moins 2 mètres avec les autres ;
- saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades ;
- porter un masque (un masque chirurgical ou un masque FFP2) ;
- limiter au maximum ses contacts avec les autres ;
- aérer chaque pièce le plus souvent possible.

Les recommandations sanitaires générales dans le cadre de la lutte contre les maladies respiratoires hivernales et la Covid-19 sont détaillées sur [ce document du ministère de la Santé et de la prévention](#).

Rappel : la campagne de vaccination ciblant notamment les personnes âgées de 65 ans et plus et celles à risque de forme grave de Covid a débuté le 15 octobre.

Source [Service-Public.fr](#)

Voyages en train : les nouvelles règles de limitation des bagages

Depuis le 15 septembre 2024, les voyageurs des TGV Inoui et Intercités doivent respecter les nouvelles règles de la SNCF concernant leurs bagages à bord des trains.

Les nouvelles règles mises en place par la SNCF sont entrées en vigueur en février 2024, avec une période d'adaptation permettant une tolérance. Le transporteur a annoncé mettre fin à cette période.

Les règles autorisent au maximum pour chaque voyageur :

- 2 bagages aux dimensions maximales de 70 x 90 x 50 cm (valise, sac de randonnée, sac de sport, etc.) ;
- 1 bagage à main aux dimensions maximales de 40 x 30 x 15 cm (sac à dos, cabas, sac à main, sacoche d'ordinateur, etc.).

Tous les bagages doivent être **étiquetés**.

La consigne générale du transporteur est : « **Vous devez simplement être en mesure de porter vous-même en une seule fois tous vos bagages.** »

Les voyageurs qui ne respectent pas la nouvelle politique relative aux bagages encourrent une amende de **50 euros par bagage non conforme** ou excédentaire (150 euros pour un bagage gênant la circulation dans les couloirs).

[En savoir plus sur les règles concernant les bagages spéciaux.](#)

Rappel : les bagages cabine ou les sacs peu encombrants doivent être placés à vos pieds, sous ou au-dessus de votre siège ; les autres bagages doivent être laissés à l'entrée, au centre de votre voiture ou dans les espaces libres (au sol) entre certains sièges disposés dos à dos.

La SNCF propose un service de livraison de bagages ([Mes Bagages](#)) qui récupère vos bagages à votre domicile ou dans l'un de ses points relais et les livre où et quand vous le souhaitez.

Source [Service-Public](#)



Info-tri : comment s'y retrouver ?

Vous êtes perdu dans le tri de vos ordures ménagères : bac de tri, déchèterie, point de collecte, magasin... ? L'Info-tri est une signalétique qui explique comment trier ses produits usagés et ses déchets du quotidien.

Trier permet de diminuer le volume de déchets à traiter (enfouissement ou incinération). En donnant une deuxième vie à vos emballages et à vos appareils usagés (don, réemploi ou recyclage), vous économisez des ressources nécessaires à la fabrication de ces produits.

L'Info-tri, qu'est-ce que c'est ?

En un seul coup d'œil, l'Info-tri vous guide pour trier vos déchets. La signalétique est déployée depuis 2022 sur une grande quantité d'objets. En règle générale, elle se trouve directement sur les emballages ou bien sur les documents fournis au moment de l'achat (notice, garantie...).

Comment lire l'Info-tri ?

Sur une même ligne, vous trouvez :

- en première position : le triman, logo qui vous permet de voir tout de suite si un produit doit être trié (don, bac de tri, déchèterie...) ;
- en seconde position : les éléments qui doivent être triés ;
- et enfin en troisième position : où vous devez les déposer.

À savoir : votre canapé (ou tout autre produit) a connu son heure de gloire mais vous souhaitez vous en débarrasser ?

Sachez que son cycle de vie peut continuer, en étant :

- réutilisé (prolonge sa durée d'usage) ;
- réparé (afin d'être donné ou revendu et faire le bonheur d'une autre personne) ;
- recyclé (transformé en un nouveau produit).

Médicaments, capsules de café, canapé, meuble... un simulateur de l'Agence de la transition écologique (Ademe) vous aide à savoir où les déposer.

Source [Service-Public.fr](#)



**LE TRI
+ FACILE**

ÉTUI

TUBE

BAC DE TRI

Séparez les éléments avant de trier

Fondation Louis Lépine

Clap de fin pour le concours de dessin 2024 !

Chaque année, la Fondation Louis Lépine propose aux enfants des agents de la préfecture de Police de participer à un concours de dessin.

L'édition 2024 s'est déroulée les mercredis 2 et 9 octobre à Paris, Nanterre, Bobigny et à Créteil.

Au total, près de 80 enfants de 5 à 17 ans ont eu l'occasion de réaliser leurs plus beaux dessins.

La cérémonie de remise des prix du concours avait lieu le mercredi 16 octobre à la fondation. Elle était présidée conjointement par Pascal Le Borgne, DRH-adjoint à la préfecture de Police et par Jacqueline Jourdan, vice-présidente de la FLL.

À la suite de cet événement, les dessins de nos artistes ont été exposés dans les locaux de la FLL pendant les vacances de la Toussaint.

Rendez-vous en 2025 pour la prochaine édition !

La fondation Louis Lépine



JE REPRENDS LE CONTRÔLE !

Pour être **aidé**, pour **s'informer**, contactez votre médecin de prévention.



Site Intranet de l'action sociale : www.actionsociale.interieur.ader.gouv.fr
/ Réseaux / La médecine de prévention / L'organisation du réseau

Nutrition : manger de saison chaque mois !

Au-delà de leur impact écologique moindre (réduction des transports et des équipements nécessaires à leur conservation), la consommation des fruits et légumes de saison, c'est aussi de meilleurs apports nutritionnels, sans oublier le goût !

Pour en savoir plus :
Site Santé publique France :
www.mangerbouger.fr



Du côté de la FJM...

Résidence Le Néouvielle Saint-Lary, hiver 2024/2025

Située en plein cœur du village de Saint-Lary, notre résidence labellisée « Famille Plus », bénéficie de l'atmosphère à la fois authentique et festive de la station. Directement reliée aux pistes de ski par deux remontées mécaniques, sa rue principale s'anime au retour des pistes, proposant de nombreux commerces et services.

Dates d'ouverture : **21 décembre 2024 au 23 mars 2025**

Plus d'information : site Internet de la [FJM](#)

Tél. **05 62 39 43 88** - Mél. leneouvielle@fondationjeanmoulin.fr



Résidence Les Ecureuils Font-Romeu, hiver 2024/2025

Située en plein cœur de la forêt, à 1 800 m d'altitude, entourée des pics les plus emblématiques des Pyrénées-Orientales, elle vous offrira une vue exceptionnelle sur tout le plateau Cerdan.

Avec ses 325 jours de soleil par an, son enneigement généreux, Font-Romeu est une destination idéale pour vos vacances d'hiver.

Dates d'ouverture : **21 décembre 2024 au 16 mars 2025**

Plus d'information : site de la [FJM](#)

Tél. **04 68 30 16 01** - Mél. leseecureuils@fondationjeanmoulin.fr



Pierre & Vacances

Top Départ pour l'été 2025 !

Profitez de nos prix de lancement et bloquez le tarif de votre séjour pour 1 €*.

Ouverture des ventes le 7 novembre 2024.

**Annulation et modification possibles de l'hébergement avec le tarif flexible jusqu'à 3 jours avant l'arrivée. En cas d'annulation, l'acompte d'1 € versé au moment de la réservation ne sera pas remboursé, même en cas de souscription à l'assurance annulation.*

Plus d'information : site Internet de la [FJM](#)



VVF

Offre spéciale Hiver !

-10 % sur vos vacances d'hiver. Cumulable avec l'avantage partenaire. **Réservation avant le 25 novembre.**

Lien de l'[offre](#)

Plus d'information : site Internet de la [FJM](#)



Maeva.com

Soyez les premiers à réserver vos vacances au ski et profitez des meilleurs tarifs !

Du 3 septembre 2024 jusqu'au 2 février 2025.

Jusqu'à 20 % de remise sur vos vacances au ski en réservant jusqu'à 90 jours avant votre départ.

**Offre valable jusqu'à 90 jours avant le départ (hors frais de dossier), sur une sélection d'hébergements et de dates d'arrivée. Valable dans la limite des stocks disponibles. Offre non rétroactive.*

Pour une arrivée le 15 février 2025, l'offre est valide pour une réservation jusqu'au 17 novembre 2024.

Plus d'information : site Internet de la [FJM](#)



Hôtel Barrière

Coffrets bien-être multi-destinations. Chaque destination est un nouveau voyage et offre de nouvelles expériences à vivre : bien-être, gastronomie, sport ou encore spectacles.

Choisissez Deauville pour ses paysages impressionnistes, Cannes pour ses couleurs ou Paris pour son romantisme invétéré.

Préférez sinon une parenthèse bien-être au cœur de l'Alsace ou à La Baule à moins que ce ne soit le charme du Touquet qui vous attire.

Plus d'information : site Internet de la [FJM](#)





DÉPART/ARRIVÉE

> SDASAP/DRH

> Départ :



Murielle Chave, responsable de la mission Information Animation de l'action sociale (MIAas) a rejoint la DLPAJ.

> SDPAS/DRHFS

> Départ :

Laurent Avril, instructeur à la mission accompagnement des blessés (SDPAS/BAP/MAB), affecté au cabinet ministre.

> Arrivées :

Joël Emehigine-Yaka, adjoint à la cheffe du bureau de la prévention et de la qualité de vie au travail (SDPAS/BPQVT).

Sounia Rabhi, assistante au service médical statutaire des services centraux (SDPAS/SMSSC).



AGENDA

> Mardi 10 décembre 2024 > Formation spécialisée du comité social d'administration de réseau des préfetures et des secrétariats généraux communs départementaux (FS CSAR préfetures et SGCD)

Salle des Commissions à 14 h 30 - Immeuble Lumière - 40, av. des Terroirs de France - Paris 12^e.



> Jeudi 12 décembre 2024 > Formation spécialisée du comité social d'administration ministériel (FS CSA ministériel)

Salle des Commissions à 14 h 30 - Immeuble Lumière - 40, av. des Terroirs de France - Paris 12^e.